



# VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 07 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 07 février 2024 à 19 H 30.

**Étaient présents** : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL - Claude LEPIGEON – Monique COHEN - Jean-Michel HENIQUE – Jean-Claude VAZEL – Laurent PETITOT – Jean-Claude LEMISTRE – Céline DUPONT Serge BERGER -

**Absents excusés ayant donné procuration** : Christophe BUKWA donne procuration à Claude LEPIGEON – Armelle LEFEVRE donne procuration à Céline DUPONT – Pierre-Louis CARRIER donne procuration à Bernard RUELLE

**Absents** : Anne-Sophie LOR – Johan RUELLE – Véronique LAMOTTE – Virginie POULET – Marie-Delphine BESSON – Nathalie PERCEPIED

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal doit être rédigé sur l'approbation des modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Vic sur Aisne.

En effet, la Communauté de Communes de Retz en Valois est l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés mais il appartient au Maire d'exercer son pouvoir de police administrative spéciale sur ce dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé sis 4 rue Jules Ferreux est vacant.

Il précise à l'assemblée que des travaux de réhabilitation ont eu lieu notamment des travaux d'isolation et de peinture.

Afin de relouer ce logement communal, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 le loyer mensuel du logement à la somme de 920 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réhabilitation au local communal des anciens Bains Douches sis 19 rue Lucien Damy en annexe des micro-crèches ont été réalisés.

Afin de pouvoir louer ce local communal aux micro-crèches situées 19 A et 19 B rue Lucien Damy, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 le loyer mensuel de l'annexe des micro-crèches située 19 rue Lucien Damy à la somme de 414 €.

Monsieur le Maire explique aux élus que la CAF de l'Aisne versait jusqu'à ce jour une prestation financière à la commune pour la pause méridienne partie hors repas.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CAF verse la prestation pour la totalité du temps de la pause (repas et animation).

Par conséquent, les délibérations prises sur la fixation des tarifs respectent les nouvelles normes de la CAF en prenant en considération les quotients familiaux des familles.

Par ailleurs, le conseil municipal émet une réflexion sur la mise en concurrence des entreprises qui fournissent les repas chaque jour : une étude financière est en cours pour changer de prestataire et dénoncer le contrat actuel.

Monsieur le Maire revient sur les échanges avec le Département de l'Aisne il y a déjà plusieurs mois sur un échange de voirie entre la départementale 2 qui traverse le centre de Vic sur Aisne et l'axe déviation poids lourds (voie communale) passant par l'église. Une délibération avait été prise en ce sens le 30 septembre 2021. Le conseil municipal décide de relancer la demande auprès du Conseil Départemental de l'Aisne.

Afin de renforcer l'effectif au sein du service technique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 26 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé appelé PEC (Parcours emploi compétence). Ce poste serait à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour une durée de 6 mois. Une convention sera à signer avec Pôle emploi et pourra être renouvelée dans la limite de 24 mois. Le conseil municipal décide de recruter un agent technique territorial aux ateliers techniques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, à raison de 26 heures hebdomadaires pour une durée de six mois.

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'opération « Villages de demain », la Sous-Préfecture de Soissons a sollicité la commune de Vic sur Aisne pour d'éventuels projets en tant que centre bourg. En effet, la commune de Vic sur Aisne, retenue pour cette opération, pourrait obtenir une aide administrative et technique. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier les éventuels projets lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour signer une convention avec le club de tennis Vicois pour l'utilisation de la salle de tennis et des cours. Cette convention permettra à la commune de Vic sur Aisne de percevoir une subvention de la Fédération pour la rénovation de l'éclairage.

Il informe le conseil municipal que suite à la chute de plusieurs arbres dans les parcs municipaux avec un danger potentiel, un diagnostic a été fait sur les arbres dangereux à élaguer ou à abattre. Plusieurs bûcherons ont été contactés pour des devis. 60 arbres du parc Jean Jaurès ont été élagués ou abattus. Au parc Anne Morgan, une action est prévue au bord du rû près de la salle polyvalente. Le nettoyage suivra.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'enfouissement de la haute tension par ENEDIS qui se poursuivent dans d'assez bonnes conditions.

Monsieur le Maire informe que le collège La Feuillade de Vic sur Aisne organise un séjour en Auvergne pour des élèves 4<sup>ème</sup> et a suggéré aux familles de demander une aide aux communes. Le conseil municipal émet un avis défavorable pour une aide financière à ce projet.

Monsieur le Maire informe une fois de plus que le port est dans un état déplorable : le stationnement des poids lourds est à étudier.

Monsieur le Maire fait le point sur les finances de la commune pour l'année 2023.

La séance est levée à 22 H 36

Le Maire,  
Bernard RUELLE

